

UN 23 NOVEMBRE DE LUTTE

Première étape de la BATAILLE essentielle pour notre CONVENTION COLLECTIVE

➔ **LE 23 NOVEMBRE 2017, L'APPEL À 24 HEURES DE GRÈVE DANS LE PÉTROLE A ÉTÉ MASSIVEMENT SUIVI.** AVEC DES TAUX DE GRÉVISTES ALLANT DE 50 % À 100 % CHEZ LES POSTÉS, ET L'ARRÊT DES EXPÉDITIONS DE PRODUITS PÉTROLIERS SUR LA QUASI-TOTALITÉ DES SITES, LES SALARIÉS DU PÉTROLE ONT ENCORE UNE FOIS MONTRÉ LEUR DÉTERMINATION À SE MOBILISER SUR DES ENJEUX CRUCIAUX.

Cette mobilisation, d'un niveau jamais vu depuis des décennies sur les questions de convention collective, pose les bases d'un plan d'action dans les semaines et les mois à venir dans la branche.

Ce processus d'action a pour unique objectif le maintien du socle de notre convention collective, détruit depuis le 24 septembre 2017 par les ordonnances rédigées par le patronat, notamment celui du Pétrole, et signées par Macron.

Durant la négociation salaire du 23 novembre, l'UFIP a été **contrainte** de lâcher un relèvement du plancher de la **prime de quart** au K270 (auparavant K250 dans la CCNIP) en reconnaissance du **rapport de forces** exprimé, ceci alors même qu'en début de séance, l'UFIP **refusait de le faire** car ce plancher avait déjà évolué en 2015 ! Outre ce point, le niveau général de l'accord signé par l'UNSA, la CGC et la CFDT en fin de journée est très faible : 1 % sur les minis de branche, la surmajoration conventionnelle qui augmente de 2,6 à 13,2 euros par mois en fonction du coefficient, 0,5 % recommandés sur les réels.

Le problème radical de cet accord est que, depuis les ordonnances, il est dérogeable dans

n'importe quelle entreprise de la branche. Cet accord d'affichage va-t-il s'appliquer dans votre entreprise ? C'est pour dénoncer ce problème que la délégation CGT s'est retirée avant la fin de cette mascarade de négociation le 23 novembre.

Quant à FO, en complète contradiction avec sa démarche dans la branche chimie où il demande, comme la FNIC-CGT avec la CFE-CGC, le maintien préalable de la convention collective, il doit confirmer aujourd'hui s'il est signataire de cet accord sans valeur contraignante pour les employeurs.

Ces 24 heures de grève dans le pétrole étaient un sérieux coup de semonce. La CGT l'annonce solennellement : il faudra continuer de se battre pour obtenir satisfaction sur le socle conventionnel, car sans lui, aucun statut d'entreprise n'est garanti. Certains employeurs prétendent qu'ils n'ont aucune intention de déroger à la CCNIP, **qu'ils l'écrivent**, comme les salariés de LyondellBasell ont obligé à le faire leur employeur au soir du 23, en durcissant leur journée d'arrêt d'expéditions par un arrêt d'installations de production.

Les syndicats CGT du pétrole se réuniront de nouveau vendredi prochain 1^{er} décembre. Ils décideront des suites à donner, dans la branche comme dans les entreprises, pour obtenir le maintien de notre convention collective, gagnée par des décennies de lutte et rayée d'un trait de plume par Macron.

Ce sera long, ce sera difficile, surtout pour les profits des actionnaires du Pétrole, mais sachez que la CGT ne lâchera jamais ce combat essentiel de notre Convention collective Pétrole.